

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2023

OBJET :

**Convention relative à l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire
mai/juin/juillet 2023**

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER

Absent(s) :

M. Bernard LONG, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Lors du Conseil Communautaire du 20/09/2018, la compétence “Gestion Natation Scolaire” a été maintenue au sein de la Communauté d’Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En 2022, cette opération a eu lieu du 30 mai au 4 juillet sur le bassin municipal de Tallard pour un total de 132 séances et pour 569 élèves.

Cette année, il est proposé de réaliser toutes les séances de natation scolaire du 30 mai au 03 juillet 2023 à la piscine de Tallard, pour les écoles suivantes : La Saulce, Sigoyer, Neffes, Lardier, Curbans, Claret, Jarjayes, Ste Agnès et Saint Exupéry de Tallard, Valserrres ainsi que le Collège de Tallard.

La ville de Tallard met à disposition son établissement nautique sur cette période par la signature d’une convention avec la Communauté d’Agglomération, l’Inspection Académique des Hautes Alpes, la commune de Tallard, la commune de Valserrres et le collège de Tallard.

La ville de Tallard recrute un MNS (Maître Nageur Sauveteur) ou BEESAN (Brevet d’Educateur Sportif aux Activités de la Natation) chargé de la surveillance pendant toute la période.

L’ensemble des élèves (655) bénéficie de l’équivalent de 8 séances de natation de 40 minutes chacune (160 séances au total).

Sur la période concernée, la Communauté d’Agglomération Gap-Tallard-Durance prend en charge les frais de personnel de la piscine (salaires/charges du Maître Nageur et du personnel d’entretien) employés par la ville de Tallard et les frais de fonctionnement de la piscine (électricité, gaz, produits d’entretien, entretien/nettoyage/maintenance, analyses de l’eau, contrat Locapass et bouteille d’oxygène) pour les communes de son territoire (Lardier, Jarjayes, Tallard, La Saulce, Neffes, Sigoyer, Claret, Curbans).

Sur la période concernée, la Commune de Tallard prend en charge les frais de personnel de la piscine (salaires/charges du Maître Nageur et du personnel d’entretien) employés par la ville de Tallard et les frais de fonctionnement de la piscine (électricité, gaz, produits d’entretien, entretien/nettoyage/maintenance, analyses de l’eau, contrat Locapass et bouteille d’oxygène) sur la base d’un forfait prévu dans la convention et qui lui seront ensuite remboursés par la Commune de Valserrres et le Collège de Tallard.

La Communauté d’Agglomération Gap-Tallard-Durance prend en charge l’organisation des transports entre les écoles (hors Valserrres) et la piscine de Tallard et avance les frais de transport des écoles de son territoire. Ces frais seront ensuite remboursés en intégralité à la Communauté d’Agglomération par les communes bénéficiant de la prestation.

Décision :

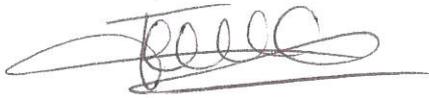
Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Économique, Finances et Ressources Humaines et de la Commission des Services à la Population réunies le jeudi 16 mars 2023 :

Article 1 : d'organiser l'activité de natation scolaire pour 2023 dans les conditions présentées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention relative à l'organisation de l'enseignement de la natation à l'école annexée ainsi que tout autre document nécessaire à l'organisation de cette opération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 50

La Vice-présidente



Claudie JOUBERT

Le Secrétaire de Séance



Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 06 AVR. 2023
Affiché ou publié le :

06 AVR. 2023

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE
Mai/Juin/Juillet 2023**

Entre :

La **Commune de TALLARD**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Daniel BOREL, sise 1 Place Charles de Gaulle à TALLARD (05130), dûment habilitée par délibération du

Et :

La **Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE**, représentée par son Président en exercice, Monsieur Roger DIDIER, sise Campus des 3 Fontaines - 2 Ancienne Route de Veynes à GAP (05000), dûment habilitée par délibération du

Et :

L'**Education Nationale**, représentée par Sarah HAENSCH, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Veynes, sous couvert de M. Aymeric MEISS, IA.DASEN du 05.

Et :

L'**Education Nationale**, représentée par Pierre BUYSSCHAERT, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription Sisteron, sous couvert de Mickaël CABBEKE, IA.DASEN du 04.

Et :

L'**Education Nationale**, représentée par Patrick MICHEL, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription Gap-Saint Bonnet, sous couvert de M. Aymeric MEISS, IA.DASEN du 05.

Et :

La **Commune de VALSERRES**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean SARRET, sise Le Village à VALSERRES (05130), dûment habilité par délibération du

Et :

Le **Collège de Tallard**, représenté par M. Sylvain REYNAUD, sis à TALLARD (05130),

Préambule :

La Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE est compétente pour organiser la natation scolaire sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Commune de TALLARD-BARCILLONNETTE (délibération du Conseil Communautaire du 20/09/2018). A ce titre, les parties se sont rapprochées pour fixer les modalités d'organisation de cette activité pour l'année scolaire 2022-2023.

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 :

L'enseignement de la natation scolaire notamment pour les écoles primaires de Sigoyer, Neffes, La Saulce, Lardier, Curbans, Claret, Jarjayes, Sainte Agnès et Saint Exupéry de Tallard, Valserrès et le collège de Tallard est autorisé pour la période suivante :

- Du 30 mai au 03 juillet 2023 inclus, à la piscine municipale de la commune de Tallard, selon projet de planning joint à la présente.

Article 2 :

L'accès de l'établissement scolaire à la piscine pourra être différé par décision de la commune de Tallard, en sa qualité de propriétaire-gestionnaire des installations et équipements, en raison d'événements, d'incidents ou de contraintes techniques non prévus lors de l'établissement du calendrier d'occupation ; en ce cas, la direction de l'établissement scolaire sera prévenue par tout moyen, dans les meilleurs délais.

Article 3 :

Un personnel titulaire du diplôme de M.N.S. ou du B.E.E.S.A.N. assurera la surveillance générale du bassin. Ce personnel sera mis à disposition à titre onéreux par la Commune de Tallard.

Article 4 :

Les conditions de sécurité et d'encadrement sont définies par le règlement intérieur en référence au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine et par les circulaires interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017 et ministérielle n°2017-127 du 22 août 2017. Pour cette année scolaire, la ligue PACA de Natation met à disposition un titulaire du diplôme de M.N.S. ou du B.E.E.S.A.N. ou du BPJEPS ANN pour assurer l'enseignement d'un groupe par créneau d'occupation. La mise en œuvre de la responsabilité des enseignants et/ou du personnel de la surveillance pour les activités aquatiques est réglementée par la circulaire ministérielle n°2017-127 du 22 août 2017.

Article 5 :

La répartition des responsabilités entre les parties sera réglée conformément aux dispositions de la circulaire sus visée, prise en son article 4.

Le port de bonnets de couleur complété par le cahier d'emargement complété par les enseignants avant l'entrée dans l'eau et à la sortie du bassin, à chaque séance, renforce la sécurité des élèves.

Article 6 :

1°) La Commune de Tallard mettra à disposition la piscine municipale pour l'activité de natation scolaire. Elle stockera le matériel acheté par la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE et celui mis à disposition par la Ligue PACA Natation pour cette activité.

2°) La Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE remboursera à la Commune de Tallard les frais de fonctionnement de la piscine estimés à 1 871,59€ (électricité, gaz, produits de traitements de la piscine et des sanitaires) et le salaire et les charges du MNS ou BEESAN et du personnel d'entretien estimés à 3 060,67€ (déduction de l'ensemble des frais facturés directement par la Commune de Tallard à la Commune de Valserrès et au Collège de Tallard). Un état des frais sera réalisé par la commune de Tallard et détaillera la nature des frais et les montants correspondant à chaque poste. Cet état permettra l'élaboration d'un titre exécutoire pour le paiement.

3°) L'accès à la piscine municipale de la Commune de Tallard pour la pratique de la natation scolaire sera gratuit pour les écoles suivantes : Tallard (Saint Exupéry et Saint Agnès), Sigoyer, Neffes, La Saulce, Lardier, Curbans Claret, Jarjayes. Les frais de transport seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE avec remboursement par les Communes concernées.

- 4°) Dans le cadre de la présente convention, et pour permettre l'organisation de l'activité natation scolaire pour l'école de Valsерres, située hors du territoire de l'Agglomération, la commune de Tallard :
- s'engage à mettre à disposition sa piscine municipale et ses installations annexes ; ainsi que le matériel nécessaire à l'apprentissage de la natation,
 - la Commune de Tallard s'engage à mettre à disposition un agent titulaire du diplôme de M.N.S. ou du B.E.E.S.A.N. qui assurera la surveillance générale du bassin pendant les séances.

en contrepartie, la commune de Valsерres s'engage à rembourser :

- **à la Commune de Tallard** : les frais de fonctionnement de la piscine liés à cette activité (électricité, gaz, produits de traitements de la piscine et des sanitaires, entretien/nettoyage/maintenance, analyses de l'eau, contrat locapass et bouteilles d'oxygène), sur la base d'un forfait de 13 € TTC par séance (hors frais de transport) et les frais de fonctionnement relatif à l'organisation de cette opération et à la mise à disposition du personnel titulaire du diplôme de M.N.S. ou du B.E.E.S.A.N, affecté à la surveillance générale du bassin pendant les séances ; sur la base d'un forfait de : 39,00€ TTC par séance. Selon le planning prévisionnel de l'activité tel qu'annexé à la présente, le montant total du **forfait** pour l'école concernée est ainsi fixé à (13 € + 39 € = 52 €) x 8 séances soit 416 € TTC (**séances annulées comprises**).

La commune de Valsерres conserve l'organisation des transports, et prendra directement en charge les frais correspondants.

Les « forfaits séances » rappelés précédemment seront réglés exclusivement par la Commune de Valsерres, à la commune de Tallard (416 € TTC). Les titres de recette correspondants seront adressés à la commune de Valsерres, après la fin du programme de Natation scolaire.

5°) Dans le cadre de la présente convention, et pour permettre l'organisation de l'activité natation scolaire pour le Collège de Tallard, ne rentrant pas dans le cadre de l'activité "Natation Scolaire", la commune de Tallard :

- s'engage à mettre à disposition sa piscine municipale et ses installations annexes ; ainsi que le matériel nécessaire à l'apprentissage de la natation,

en contrepartie, le Collège de Tallard s'engage à rembourser :

- **à la Commune de Tallard** : les frais de fonctionnement de la piscine liés à cette activité (électricité, gaz, produits de traitements de la piscine et des sanitaires, entretien/nettoyage/maintenance, analyses de l'eau, contrat locapass et bouteilles d'oxygène), sur la base d'un forfait de 13,00€ TTC par séance et les frais de fonctionnement relatif à l'organisation de cette opération et à la mise à disposition du personnel titulaire du diplôme de M.N.S. ou du B.E.E.S.A.N, affecté à la surveillance générale du bassin pendant les séances ; sur la base d'un forfait de : 39,00€ TTC par séance. Selon le planning prévisionnel de l'activité tel qu'annexé à la présente, le montant total du forfait pour le collège concerné est ainsi fixé à (13 € + 39 € = 52 €) x 8 séances soit 416 € TTC (**séances annulées comprises**).

Les « forfaits séances » rappelés précédemment seront réglés exclusivement par le Collège de Tallard, à la commune de Tallard (416,00 € TTC). Les titres de recette correspondants seront adressés au Collège de Tallard, après la fin du programme de Natation scolaire.

Article 7 :

La présente convention est valable pour la période du 30 mai 2023 au 03 juillet 2023 inclus.

Article 8 :

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître entre elles de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Marseille par la partie la plus diligente.

Fait en sept exemplaires,

à, le

Le Maire de Tallard,

L'IEN 05 Circonscription Veynes

M. BOREL

Mme HAENSCH

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Gap-Tallard-Durance

L'IEN 04 Circonscription Sisteron

M. DIDIER

Pierre BUYSSCHAERT

Le Maire de Valsertres,

Le Proviseur Collège de Tallard

M. SARRET

M. REYNAUD

L'IEN 05 Circonscription Gap-Saint-Bonnet

M. MICHEL

Planning Natation Scolaire
Bassin de TALLARD
du Mardi 30 Mai au Lundi 03 Juillet 2023

Jours/Horaires	10h/10h40	10h40/11h20	11h20/12h00	12h00/12h40	12h40/13h20	13h20/14h00	14h00/14h40	14h40/15h20	15h20/16h00
Mardi 30 mai	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	Tallard St Ex CM2 25 élèves	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	<i>Pause méridienne</i> MNS	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	Tallard St Ex CM1 24 élèves	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves
Mercredi 31 mai									
Jeudi 1er juin	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	Tallard St Ex CM2 25 élèves	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	<i>Pause méridienne</i> MNS	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	Tallard St Ex CM1 24 élèves	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves
Vendredi 2 juin	Tallard St Ex CM2 25 élèves	Tallard St Ex CM1 24 élèves	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	<i>Pause méridienne</i> MNS	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	Tallard St Ex CE2 24 élèves
Lundi 5 juin	Tallard St Ex CM2 25 élèves	Tallard St Ex CM1 24 élèves	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	<i>Pause méridienne</i> MNS	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	CURBANS 2 cl : 39 (24 PS/MS/GS/CP + 15 CE1/CE2/CM1/CM2)	VALSERRES 2 cl : 28 (12 CM + 16 CE)	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	Tallard St Ex CE2 24 élèves

Jours/Horaires	10h/10h40	10h40/11h20	11h20/12h00	12h00/12h40	12h40/13h20	13h20/14h00	14h00/14h40	14h40/15h20	15h20/16h00
Mardi 6 juin	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	Tallard St Ex CM1 24 élèves	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	Pause méridienne MNS	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	Tallard St Ex CE2 24 élèves	Tallard St Ex CE1/CE2 23 élèves		
Mercredi 7 juin									
Jeudi 8 juin	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	Pause méridienne MNS	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	TALLARD Ste Agnès CP/CE1 25 élèves	Tallard St Ex CM1 24 élèves	Tallard St Ex CE1/CE2 23 élèves	Tallard St Ex CE2 24 élèves
Vendredi 9 juin	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	Pause méridienne MNS	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	TALLARD Ste Agnès CP/CE1 25 élèves	Tallard St Ex CM1 24 élèves	Tallard St Ex CE1/CE2 23 élèves	Tallard St Ex CE2 24 élèves
Lundi 12 juin	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves	Tallard St Ex CM1/CM2 24 élèves	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	Pause méridienne MNS	CLARET 2 cl : 44 élèves (20 : MS/IS et 24 : CP/CE1)	TALLARD Ste Agnès CP/CE1 25 élèves	Tallard St Ex CM1 24 élèves	Tallard St Ex CE1/CE2 23 élèves	Tallard St Ex CE2 24 élèves

Jours/Horaires	10h/10h40	10h40/11h20	11h20/12h00	12h00/12h40	12h40/13h20	13h20/14h00	14h00/14h40	14h40/15h20	15h20/16h00
Mardi 13 juin	NEFFES 24 CM1/CM2	JARJAYES 33 CP au CM2	NEFFES 24 CM1/CM2	Pause méridienne MNS	JARJAYES 33 CP au CM2	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves	TALLARD Ste Agnès CP/CE1 25 élèves	Tallard St Ex CE1/CE2 23 élèves	Tallard St Ex CE2 24 élèves
Mercredi 14 juin									
Jeudi 15 juin	NEFFES 24 CM1/CM2	JARJAYES 33 CP au CM2	NEFFES 24 CM1/CM2	Pause méridienne MNS	JARJAYES 33 CP au CM2	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves	TALLARD Ste Agnès CP/CE1 25 élèves	Tallard CE1/CE2 23 élèves	Tallard St Ex CE2 24 élèves
Vendredi 16 juin	NEFFES 24 CM1/CM2	JARJAYES 33 CP au CM2	NEFFES 24 CM1/CM2	Pause méridienne MNS	JARJAYES 33 CP au CM2	Tallard CE1/CE2 23 élèves	Tallard CP/CE1 23 élèves	COLLEGE 51 élèves (6A : 25 et 6C : 26)	COLLEGE 51 élèves (6A : 25 et 6C : 26)
Lundi 19 juin	NEFFES 24 CM1/CM2	JARJAYES 33 CP au CM2	NEFFES 24 CM1/CM2	Pause méridienne MNS	JARJAYES 33 CP au CM2	Tallard CP/CE1 23 élèves	Tallard CE1/CE2 23 élèves	TALLARD Ste Agnès CM 28 élèves	TALLARD Ste Agnès CP/CE1 25 élèves

Jours/Horaires	10h/10h40	10h40/11h20	11h20/12h00	12h00/12h40	12h40/13h20	13h20/14h00	14h00/14h40	14h40/15h20	15h20/16h00
Mardi 20 juin	Tallard St Ex CP 22 élèves	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Pause méridienne MNS	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves		
Mercredi 21 juin									
Jeudi 22 juin	TALLARD Ste Agnès CP/CE1	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Pause méridienne MNS	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Tallard St Ex CP 22 élèves	Tallard St Ex CP/CE1 23 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves
Vendredi 23 juin	Tallard CP 22 élèves	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Pause méridienne MNS	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves	COLLEGE 51 élèves (6A : 25 et 6C : 26)	COLLEGE 51 élèves (6A : 25 et 6C : 26)
Lundi 26 juin	TALLARD Ste Agnès CP/CE1 25 élèves	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Pause méridienne MNS	LA SAULCE CE1+ CM1/CM2 16+23 élèves	LA SAULCE CP+ CE2/CM1 19 + 24 élèves	Tallard St Ex CP 22 élèves	Tallard St Ex CP/CE1 23 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves

Jours/Horaires	10h/10h40	10h40/11h20	11h20/12h00	12h00/12h40	12h40/13h20	13h20/14h00	14h00/14h40	14h40/15h20	15h20/16h00
Mardi 27 juin	Tallard St Ex CM2 25 élèves	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Pause méridienne MNS	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Tallard St Ex CP 22 élèves	Tallard St Ex CP/CE1 23 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves
Mercredi 28 juin									
Jeudi 29 juin	Tallard St Ex CM2 25 élèves	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Pause méridienne MNS	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Tallard St Ex CP 22 élèves	Tallard St Ex CP/CE1 23 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves
Vendredi 30 juin	Tallard St Ex CM2 25 élèves	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Pause méridienne MNS	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Tallard St Ex CP 22 élèves	Tallard St Ex CP/CE1 23 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves
Lundi 3 juillet	Tallard St Ex CM2 25 élèves	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Pause méridienne MNS	SIGOYER 2 cl : 43 (CP/CE1 : 21 et 22 CE2/CM1/CM2)	LARDIER 15 CP au CM2	Tallard St Ex CP 22 élèves	Tallard St Ex CP/CE1 23 élèves	Tallard St Ex GS 25 élèves

ECOLE	CLASSE	EFFECTIF	NOM ENSEIGNANT	TELEPHONE	MAIL			
La Saulce	CP	19	Mmes CLEMENT et LESBROS	04 92 54 23 46	eepu05.lasaulce@ac-aix-marseille.fr			
	CE1	18	M. AUBIN Alexandre					
	CE2/CM1	25	M. LATIL Grégory					
	CM1/CM2	24	Mme VIEU Christelle					
	GS	25	Mme Candice CHABRIER					
	CP	22	Mme Isabelle GUEYDAN					
	CP/CE1	23	Mme Leila PARDONNEAU					
	CE1/CE2	23	Mme Sandra STUDY					
	CE2	24	Mme Sylvie AILLAUD					
	CM1	24	Mme Marion NESCI et M. Thomas TIVOLLIER					
Saint Exupéry Tallard	CM1/CM2	24	Mmes Pauline CORREIA et Gaëlle BERTOCHIO	04 92 54 10 71	eepu05.tallard@ac-aix-marseille.fr			
	CM2	25	Mme CHEDEVILLE					
	CM1/CM2	24	Mmes MANENT et AMALBERT					
	CP/CE1	21	Mme SUGIER MARS Laure					
	CE2/CM1/CM2	22	Mme Isabelle WAGNIES					
	Neffes	CM1/CM2	24			Mmes MANENT et AMALBERT	04 92 57 17 17	eepu05.neffes@ac-aix-marseille.fr
		CP/CE1	21			Mme SUGIER MARS Laure	04 92 57 91 12	eepu05.sigoyer@ac-aix-marseille.fr
	Sigoyer	CP/CE1	21			Mme SUGIER MARS Laure	04 92 57 91 12	eepu05.sigoyer@ac-aix-marseille.fr
		CE2/CM1/CM2	22			Mme Isabelle WAGNIES		

Lardier et Valença	CE1/CE2/CM1/CM2	15	M. COURTIEU Fabrice	04 92 54 29 17	eepu05.lardiervalenca@ac-aix-marseille.fr
Valserres	CE1/CE2	16	Mmes Amandine GRIMAUD et Elodie POURROY	04 92 54 30 12	eepu05.valserres@ac-aix-marseille.fr
	CM1/CM2	12	M. Aurélien THIVOLLE		
Claret	MS/GS	20	Mme ALCARAZ	04 92 68 32 92	ce.0040109x@ac-aix-marseille.fr
	CP/CE1	24	Mme CASTELAIN		
Curbans	PS/MS/GS/CP	24	Mme POURROY	04 92 54 24 09	ce.0040497u@ac-aix-marseille.fr
	CE1/CE2/CM1/CM2	15	MARQUEZ		
Sainte Agnès Tallard	CM1/CM2	28	Mme MASSE	04 92 54 00 74	ecole-ste.agnes@wanadoo.fr
	CP/CE1	25			
Jarjayes	CP/CE1/CE2/CM1/CM2	33	Mmes CASTILLE Stéphanie et Violaine SAMBAIN	04 92 54 35 01	eepu05.jarjayes@ac-aix-marseille.fr
Collège Tallard	6ème B	22	Mme CASTILLE	04 92 54 56 50	ce.0050638s@ac-aix-marseille.fr
	6ème D	25	M. TERNIER		blandine.caytan@ac-aix-marseille.fr
	6ème A	25	Mme CAYTAN		
	6ème C	26	Mme GALVAING		
TOTAL		655			

